

Vital Bamberze

Les Batwa sont les autochtones du Burundi. Un recensement, effectué par l'organisation UNIPROBA (Unissons-nous pour la promotion des Batwa), avec le financement d'IWGIA, a estimé leur nombre à 78.071 personnes¹ soit environ 1 % de la population. Traditionnellement, ils vivaient de chasse et de cueillette aux côtés des fermiers Tutsi et Hutu représentant, 15 et 84 % de la population.

Les Batwa se répartissent dans toutes les provinces du pays et parlent la langue nationale, le *kirundi*, avec un accent qui les distingue des autres groupes ethniques. Ne pouvant plus subsister de la chasse et de la cueillette, ils réclament à présent de la terre pour vivre et cultiver. Un recensement mené par UNIPROBA en 2008 a montré que sur 20 155 foyers Batwa au Burundi, 2959 étaient sans terre, soit 14,7% d'entre eux. Parmi ces foyers sans terres, 1453 travaillait sous un système de travail obligatoire tandis que 1506 vivaient sur des terres empruntées. Il faut de plus noter que ces foyers qui possèdent une terre ne disposent que de très petites surfaces, souvent pas plus de 200m² en taille.

Quelques actions positives ont été menées au Burundi, visant à encourager la politique d'intégration des Batwa. Cette intégration est le résultat de l'application d'un certain nombre de lois et réglementations, dont l'Accord Arusha du 28 août 2000, la Constitution nationale du 18 mars 2005 et le Code électoral de 2010 qui reconnaissent explicitement la protection et l'insertion des minorités ethniques dans le système général de gouvernement². La Constitution de 2005 leur a mis de côté 3 sièges à l'Assemblée Nationale et 3 au Sénat. Le Burundi s'est abstenu lors du vote de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones de 2007.

Le droit à la propriété foncière

La Constitution Nationale du Burundi précise dans ses articles 13 et 26 que tout citoyen a droit à la terre et que personne n'est tenu à l'esclavage et à la servitude. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que ceci devienne une réalité.

En 2008, le Ministère de l'Eau, de l'Environnement et du Plan foncier a ordonné que le Directeur Général du Plan collabore avec UNIPROBA pour s'assurer que tous les Batwa aient accès à un morceau de terre. Un projet a donc été initié depuis par UNIPROBA et la Commission National des Terres et autres biens (CNTB) du Burundi, en collaboration avec IWGIA, et jusqu'à présent,

164,693 Hectares de terres ont été remis à 858 ménages, soit en moyenne 1919,5m² par ménage.

En 2010, des visites ont été effectuées par UNIPROBA et l'administration burundaise dans les provinces de Ngozi, Muyinga, Kirundo, Kayanza, Bururi, Makamba, Rutana et Mwaro. Ces visites ont servi à évaluer la disponibilité des terres pouvant être distribuées aux Batwa.

A titre d'exemples:

- Dans la province de NGOZI, dans la commune RUHORORO, l'administration a reconnu que les Batwa n'ont pas de propriétés foncières. La commune dispose d'un site de 2 ha à GITAMO et un site de 20 ha à BUMIHA et a accepté d'y installer d'abord 35 ménages Batwa jugés les plus vulnérables.
- Dans la province de MUYINGA, dans la commune MUYINGA, la commune a promis de céder un terrain cultivable à RUNAZI.
- Dans la province de Bururi, le constat est que les terres du domaine de l'Etat sont soit des boisements, soit des réserves naturelles protégées et donc aucune terre n'est disponible pour les Batwa.

Droit à la participation dans des Instances de prise de décisions

Lors des élections de 2010 à l'Assemblée Nationale et au Sénat les Batwa ont reçu 6 sièges. Il était d'habitude que les candidats Batwa cooptés à l'Assemblée nationale et au Sénat soient proposés à la Commission Electorale par l'UNIPROBA. Mais cela n'a pas été le cas lors des élections de 2010. En effet, d'autres organisations jeunes créées par des Batwa ont obtenu quatre sièges sur les six disponibles pour les Batwa. Notons que jusqu'en 2010, l'UNIPROBA était la seule et grande organisation Batwa. Donc depuis les élections de 2010, l'UNIPROBA ne compte que 2 représentants qui siègent au Sénat, soit Monsieur Vital BAMBANZE et l'Honorable Libérate NICAYENZI.

Lors de l'opération de cooptation des Batwa, un individu (une femme) qui n'appartient pas à cette communauté a pu entrer au Sénat malgré les avertissements des membres de l'UNIPROBA. La Commission Electorale n'a pas voulu écouter l'opinion de l'UNIPROBA et la femme en question se faisant passer pour une Mutwa alors qu'elle est Hutu, a été effectivement cooptée. Ceci constitue une grave violation des droits des Batwa à occuper les postes leur revenant de plein droit.



Droit à l'éducation

Nul n'ignore que l'éducation est la pierre angulaire pour le développement. Ce droit a été considérablement mis en œuvre par l'Etat burundais à travers la gratuité de l'enseignement primaire depuis 2005. Cependant, on remarque que la quasi totalité d'enfants Batwa ne sont pas scolarisés et ne peuvent pas facilement bénéficier de cette gratuité à cause de la pauvreté extrême observée chez leurs familles. Ils rencontrent le problème de manque de nourriture, de matériel scolaire, des uniformes et les quelques frais exigés par les directions scolaires (frais de gestion). Ainsi au début de l'année scolaire, beaucoup d'enfants Batwa sont inscrits, mais deux mois après, un petit nombre se retrouve à l'école.

Face à cette situation, l'UNIPROBA a approché les autorités du Ministère de la Solidarité Nationale pour le soutien des enfants Batwa pour leur scolarisation, en les aidant à surmonter certains de ces problèmes qui les empêchent d'étudier.

Violences contre les Batwa et accès à la justice

Le 23 octobre 2010 un site d'une trentaine de maisons des Batwa de la colline BUSINDE, Commune Gahombo en province de KAYANZA, a été envahi par plusieurs personnes des communautés voisines nombre. Trois Batwa ont été ligotés et battus à mort en présence de l'Administrateur communal. En même temps, une trentaine de maisons de ce site ont été brûlées. Les 3 cadavres ont été en premier lieu enterrés dans une fausse commune et ensuite déterrés et inhumés dans un cimetière sur pression de l'organisation UNIPROBA. Actuellement, les familles Batwa de ce site ont fui la localité et aucune intervention, ni des Forces de l'Ordre ni de l'administration, n'a été menée à l'endroit de ces victimes. Les malfaiteurs n'ont en aucun cas été inquiétés par le forfait commis malgré la pression de l'UNIPROBA.

Au cours des mois de septembre, octobre et novembre (juste après les élections), 8 Batwa ont été tués et deux cas d'incendie de maisons ont été enregistrés dans les provinces de NGOZI et KIRUNDO.

Signalons que de façon générale, des cas d'assassinats et d'emprisonnements pour des motifs non fondés ont suivis les élections communales du 24 mai 2010 qui ont été contestées par les partis d'opposition qui ont boycotté la suite des élections à savoir les élections présidentielles, parlementaires et sénatoriales et collinaires. Ce qui est surprenant c'est que cette situation semble ne préoccuper aucune autorité administrative, judiciaire ou de sécurité.

La question de la justice équitable est une priorité parmi d'autres pour les Batwa du Burundi. En effet, dans certains coins du pays, ils sont souvent arrêtés ou emprisonnés sans motif valable ou même tués extrajudiciairement. A ce niveau, l'UNIPROBA a effectué des visites dans les différentes prisons du Burundi pour avoir des données sur le nombre de Batwa incarcérés, les motifs d'incarcération, la rapidité par laquelle les dossiers des Batwa incarcérés sont traités. Le résultat a été qu'un grand nombre de Batwa sont incarcérés pour de petits délits (vol d'aliments sur pied, bagarres, etc.) et peuvent passer plusieurs mois sans être entendus.

De plus, plusieurs dossiers civils en matière de droits fonciers ne sont pas traités et exécutés en faveur des Batwa. Par exemple, le cas de Mutaho en Province de Gitega dont le jugement a été rendu en 1975 et exécuté en l'an 2005 sur pression de l'UNIPROBA. Mais ce dossier a connu des rebondissements et est aujourd'hui à la Cour Suprême depuis 2 ans. En 2010, des intimidations,

arrestations et emprisonnements des Batwa concernés par ce dossier en ont suivi pour les contraindre à abandonner le dossier. L'UNIPROBA qui suit de près ce cas compte saisir la Cour Africaine. L'UNIPROBA l'a même exprimé lors de la 48^{ème} Session de la CADHP de novembre 2010 à Banjul en Gambie.

Analyser les problèmes que connaissent encore ce peuple, le chemin à parcourir est encore long. Beaucoup de ménages batwa ont besoins d'espaces cultivables, leurs enfants ont besoin d'être scolarisés, les Batwa ne sont pas totalement intégrés dans la vie socio-économique et politique comme les deux autres ethnies dominantes.

L'UNIPROBA compte mener des actions de sensibilisation des autorités locales et de l'opinion internationale pour une meilleure intégration équitable des Batwa dans les différentes institutions, et mener des actions de renforcement des capacités des batwa à lutter pour leurs droits, et à participer à l'amélioration de leur vie économique.

Notes

¹ UNIPROBA, Rapport sur la situation foncière des Batwa du Burundi, Aout 2006-Janvier 2008, Bujumbura, p.16

² Voir loi N°1/10 du 18 mars 2005 implimentant la Constitution de la République du Burundi.

***Vital Bambanze** est Mutwa du Burundi. Il est membre fondateur d'UNIPROBA et siège comme représentant de l'Afrique Centrale au Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC). Il est maintenant membre du Sénat et du Mécanisme d'Expert sur les droits des peuples autochtones (EMRIP). Il est diplômé en sciences sociales du Département de langues et littératures africaines de l'Université du Burundi.*

Source: IWGIA, Indigenous World 2011